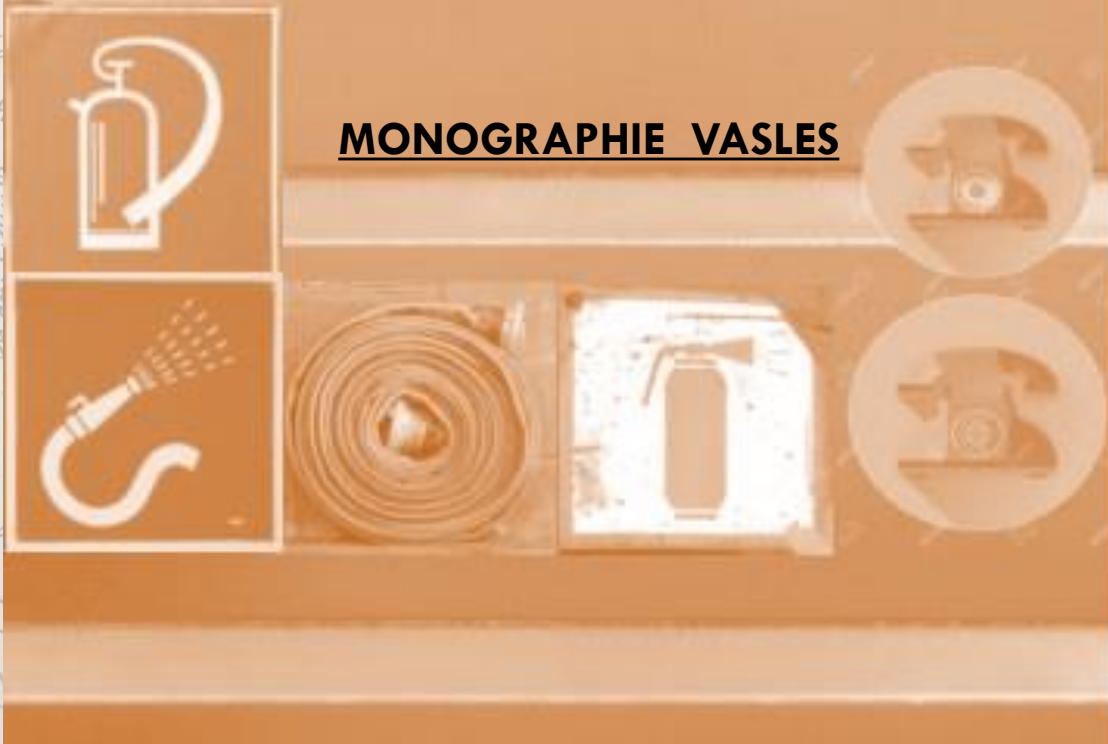


COMMISSION HISTOIRE MUSEE

MONOGRAPHIE VASLES



Mise à jour du 15 septembre 2023

VASLES: 117 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

SECTEUR COUVERT

- Les Forges
- St Martin du Fouilloux
- Vasles



000
000
000
380
120

Approuvé à
Gardiennage de l'Eglise
23 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé :
illicite

Approuvé à
Conducteur de Chantiers
29 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé : illicite

Approuvé à
Indemnités aux
Sapeurs-pompier
6 janvier 1954
Le Secrétaire
Général
signé : illicite

Approuvé à
Honoraires d'avoué
M. Barchand
avoué à
Farchonay le
20.584
Le Secrétaire
Général
signé : illicite

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour le période du 1.5.53 au 31.12.53
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise
Le Conseil décide de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Fuchaux Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Fuchaux une indemnité de 5.000 pour 1953.

DATES MARQUANTES

M. le Maire expose l'état des indemnités dues aux sapeurs-pompier pour l'année 1953; le montant des sommes dues est de 11345.
Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.
M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Barchand avoué à Farchonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire de Maître Barchand avoué à Farchonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire de Maître Barchand avoué à Farchonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES

12 septembre 1904	Création de la subdivision des sapeurs-pompiers de Vasles
06 juin 1905	Création d'une caisse de secours mutuel
1905	La commune demande la rédaction d'un règlement pour le corps
1910	La commune demande à nouveau la rédaction d'un règlement
1952	Premier projet d'adduction d'eau courante et installation poteaux incendie sur la commune (projet non réalisé encore en 1955)
22 septembre 1957	La commune délibère en faveur d'une intégration au service départemental afin de bénéficier de l'apport des centres alentours en cas d'incendie, la commune souffrant d'un fort déficit en eau.
1959	La commune construit une citerne à la Guignardière et décide l'achat d'un GMC porteur d'eau pour pallier au déficit en eau des autres villages. Elle demande à nouveau l'intégration au service départemental ainsi qu'une aide financière au Conseil Général
1er juillet 1970	Intégration au corps départemental
1973	Cession gratuite des véhicules au service départemental
Octobre 1984	Remise de la fourragère



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES

Février 1988	Cross départemental
26 avril 1992	Congrès départemental
15 janvier 2005	Cross départemental
05 août 2005	Fête du centenaire du centre
12 avril 2014	Congrès départemental

Indemnités aux sapeurs-pompiers

Approuvé à Garthonay le 6 janvier 1954 le Con. Prefet origin. illisible

M. Pluchais une indemnité de 5.000 pour 1953.
 M. le Maire présente à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour participation à divers conseils en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

Honoraires d'avoué

Mouvé à Garthonay le 6 janvier 1954 le Con. Prefet origin. illisible

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Garthonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire.
 Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le mémoire XIV (acquisition d'immeubles).



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES: 1905 création d'une caisse de secours

une incapacité temporaire de travail. Il fait connaître la réponse de M. le Directeur l'informant que cette caisse ne peut garantir les risques afférents aux incapacités temporaires de travail. En conséquence le Conseil est d'avis de renoncer présentement à la projet d'assurance et de créer une caisse de secours en faveur des sapeurs-pompiers il décide alors que la somme de 98.44 accordée par le département à titre de subvention aux sapeurs-pompiers de la commune recevra les attributions suivantes:

Sommaire francs servant versés à la caisse de secours et le reste soit 38.44 sera affecté à l'entretien du matériel.

Monsieur le Maire donne communication d'une lettre de M. le sous Préfet qui invite le Conseil à statuer sur la demande que lui a transmise M. Traudeau lieutenant des sapeurs-pompiers à Vasles.

Registre des délibérations de Vasles



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES: 1984 remise de la fourragère

Vasles

Nr. 1210.84

La fourragère pour les pompiers



Le capitaine Brison remet les fourragères

Les pompiers volontaires de Vasles ont reçu dernièrement la fourragère. Cette distinction est décernée à l'ensemble des sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres, pour leur comportement au cours des inondations de 1982 et de la tornade de 1983. Comme l'a rappelé le capitaine Brison, commandant le centre de secours principal de Parthenay, la fourragère est le signe extérieur attestant les actes de courage et de dévouement, pour lesquels les pom-

piers ont obtenu la médaille de bronze. Les seize pompiers de Vasles ont donc reçu la fourragère des mains du capitaine Brison et de MM. Chaboceau, maire de Vasles, Pignon, maire de Saint-Martin-du-

Fouilloux et Grenieux, maire des Forges. Au cours du vin d'honneur offert par la municipalité, le maire, M. Chaboceau, a tenu à remercier les pompiers de Vasles pour leur sens permanent du service.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES: 1988 cross départemental

Record d'affluence au cross des sapeurs-pompiers

NR. 17-2-88



A gauche les vainqueurs cadets et à droite les seniors

C'est à Vasmles dimanche matin qu'ont eu lieu les épreuves du cross départemental des sapeurs-pompiers. De nombreuses épreuves pour les champions comme pour les jeunes, les vétérans, les femmes de pompiers, etc., qui se sont déroulées sous un ciel radieux et la bonne humeur. L'organisation du centre de secours de Vasles et des hommes du lieutenant Martineau comme l'accueil des Vasléens a été appréciée. Ces épreuves n'avaient pas qu'un

symbole de retrouvailles comme l'a rappelé lors de la remise des récompenses le colonel Inesta, directeur départemental de la Protection civile. « Ces épreuves sont qualificatives pour les championnats régionaux et les championnats nationaux qui se dérouleront à Cagnes-sur-Mer le 17 avril prochain. » Le colonel Inesta a noté avec plaisir que le nombre des participants s'était élevé à 269, chiffre jamais atteint jusqu'à maintenant. »

M. Dulait, conseiller général du canton, représentant M. Treille, M. Boizard, adjoint au maire de Vasles, ont exprimé chacun leur joie de recevoir tous ces sportifs. Après ces mots d'encouragement et avant le réconfort, il ne restait plus au capitaine Marand qu'à proclamer les résultats. En voici les principaux :

Seniors. — 1. Thierry Pousard, Ardin; 2. Miguel Maguy (Niort); 3. Yves Coussaud (Saint-Gelais); 4. Jean-Claude Bisson (Parthenay); 5. Chris-

tian Colraut (Thénezay), tous cinq qualifiés pour la Côte-d'Azur.

Juniors. — 1. Olivier Pourajault (La Mothe-Saint-Héray); 2. Philippe Vidal (Moncoustant); 3. Pascal Coussaud (Niort); 4. Frédéric Chauvet (La Mothe-Saint-Héray, qualifiés pour le National.

Cadets. — 1. David Bonneau (Niort); 2. Bruno Paris (Niort); 3. Stéphane Hivert (Saint-Maixent); 4. Laurent Roturier (Les Aubiers).

Super vétérans. — 1. Gérard Berthelot (Bouillé-Loretz); 2. Antoine Maguy (Niort); 3. Guy Baudouin (Cerizay).

Vétérans. — 1. Jacky Clochard (La Chapelle-Saint-Laurent); 2. Robert Onillon (Mauléon); 3. Gilbert Courajault (La Mothe); 4. Robert Potiron (Bressuire).

D'autres épreuves ont concerné les épouses des sapeurs-pompiers, les enfants des sapeurs-pompiers, etc. Tout le monde a eu des coupes et des médailles à l'issue d'une matinée superbe.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES congrès départemental 1992



Archives Mr G Gouband



Mise à jour du 15 septembre 2023

VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES congrès départemental 1992



Archives Mr Raymond VOITIER



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES congrès départemental 1992



Mairie a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maitre
avoué à Tarthonnay pour frais de purge d'hypothèque
de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon
d'un montant de 20.584.
Mairie demande au Conseil d'approuver
Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à
M. le Secrétaire de Mairie, les indemnités forfaitaires pour
travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour la période du 1.5.53
au 31.12.53.
1953, il avait été inscrit une somme de 7000 pour gardiennage de l'Eglise
Le Conseil a décidé de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à
M. l'Abbé Paul M... pour gardiennage de l'Eglise.
M. le Maire... l'Assemblée au lors du vote du
budget 1953

Archives Mr Raymond VOITIER



Mise à jour du 15 septembre 2023

VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES

2002 cross départemental

Les pompiers dans la course



L'équipe de Parthenay courait presque à domicile

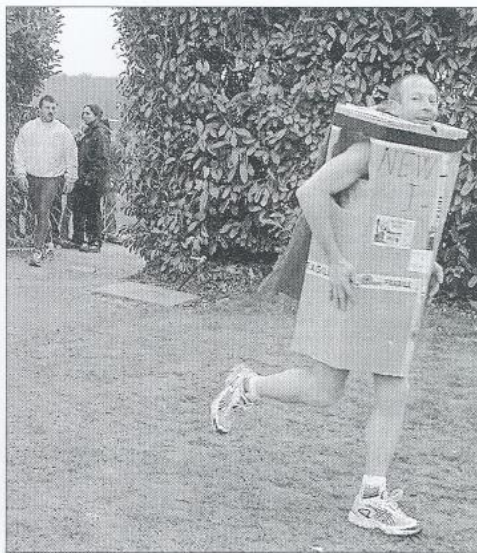
Il faisait un temps idéal, hier après-midi, à Mouton Village. Idéal pour courir, bien sûr. Et les sapeurs-pompiers ne s'en sont pas privés. Ils étaient plus de cinq cents à participer au cross organisé, comme chaque année, par la direction départementale de secours et d'incendie des Deux-Sèvres. L'édition 2002 s'est déroulée au stade Abel-Chargelégué, à Vasles, où l'Amicale des sapeurs-pompiers avait tracé le circuit, préparé la buvette, les repas et le

vin d'honneur.

Les coureurs ont emprunté le circuit du Jardin des agneaux avant de filer vers l'observatoire. « Un parcours très agréable, reconnaît Medhy Aléric, un des organisateurs de la manifestation. Un peu gaisant par endroits mais souple en général. »

La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et familiale. En effet, des épreuves étaient prévues pour les enfants et les épouses des

sapeurs-pompiers. Elles ont débuté en milieu de matinée et se sont achevées avec l'épreuve la plus longue, celle des seniors. Le centre de secours de Parthenay était bien représenté sur les 8.350 m du parcours. Victorien Desmiers se classe 5^e en 31'25 parmi 102 concurrents. Il précède un civil, invité pour la circonstance. Cédric Leroy, le secrétaire général de la sous-préfecture, termine à la 16^e place devant Benoît Ouvrard (20^e), Mathieu



Alain Poirault, de Cherveux, assurait la promotion du marathon de New York

Landier (31^e), Christian Poirault (44^e), Julien Arsicot (48^e), Franck Denis (72^e), Frédéric Cottance (73) et Patrice Deuré (86^e).

Chez les cadets, Alexandre Jardin, jeune sapeur-pompier à Secondigny depuis trois ans, a remporté la course des 4.280 m en 16'07.

Il convient aussi de saluer la performance de « l'homme au carton ». Alain Poirault, du centre de secours de Cherveux, a effectué toute sa

course dans un carton d'emballage dont seuls la tête, les bras et les jambes dépassaient. Ça ne l'a pas empêché de terminer en 67^e position et de franchir la ligne d'arrivée à peine essoufflé. L'athlète profitait de l'occasion pour faire la promotion du prochain marathon de New York, auquel il ira participer au mois de novembre prochain en compagnie de dix-huit autres sapeurs-pompiers.

■ Les résultats seront publiés dans notre édition de mardi.

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST - LUNDI 18 FEVRIER 2002 - DEUX-SEVRES



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

QUELQUES DATES 2005 fête du centenaire

sapeurs pompiers

15 JANVIER 2005

10H30 :
Accueil des autorités, revue des troupes et du matériel.



10H45 :
Remise des médailles et galons par les autorités



(de gauche à droite)

Le Caporal BOUET Nicolas, promu Sergent
Le Sapeur D'INCAUD Bernard, promu Caporal honoraire
Les Sapeurs LEFEVRE Frédéric et BONNET Claire, qui ont reçu la distinction de 1^{re} Classe

• 11 •

Dossier

Dossier

Sapeurs pompiers



Remise de médailles :

Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers, échelon Or, pour 30 ans de service au Sergent Chef VOITIER Raymond.

Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers, échelon Argent, pour 20 ans de service au Caporal Chef AMILIEN Alain.

Médaille de l'Union Départementale, au Capitaine honoraire MARTINEAU Claude et au Sergent Chef BORDAGE Pierre.

11H00 :
Passation de commandement du centre d'incendie et de secours de Vasles entre le Lieutenant Audé Laurent et le Sergent Bouet Nicolas.



• 12 •

sapeurs pompiers

11H30 :
Manœuvre de descente en rappel, organisée par l'équipe GRIMP 79 (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux) sur le clocher de l'église.



11H45 :
Discours des autorités (élu, représentants du sdis)
Expositions de photos et de matériels des différentes époques.

12H30 :
Verre de l'amitié offert par la municipalité de Vasles.

14H00 à 17H00 :
Manœuvres d'incendie parking du marché couvert.



• 13 •

000
000
000
380
120

Approuvé à
Gardiennage de l'Eglise
23 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Approuvé à
Conducteur de Chantiers
29 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Indemnités aux
Sapeurs-pompiers

Approuvé
à
Le 6 janvier 1954
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Honoraires d'avoué

Approuvé à
Le 6 janvier 1954
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour le période du 1.5.53 au 31.12.53.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise.
Le Conseil décide de porter de 3.000 à 7.000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Fluchaire Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Fluchaire une indemnité de 5.000 pour 1953.

M. le Maire présente à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour participation à divers services en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Tarthonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le mémoire XIV (acquisition d'immeubles).

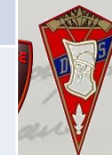
CHEFS DE CENTRE



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CHEFS DE CENTRE

		1994
1904	Lieutenant François FRAUDEAU	
1940 ? – 1944 ?	Lieutenant Aristide BOUET	
	Lieutenant Henri BOUET	
///1965///	Lieutenant PAZIOT	
1980	Lieutenant Claude MARTINEAU	1994/ Adjoint =Adc Daniel Gaboriau
	Lieutenant PAZIOT	
1997	Adjudant-chef GABORIAU	
	Adjudant-chef OUVRARD	
	Lieutenant Laurent AUDE	
Depuis le 15 janvier 2005	Lieutenant Nicolas BOUET	



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CHEFS DE CENTRE: xxxxx départ du Lieutenant PAZIOT

LE LIEUTENANT PAZIOT PREND SA RETRAITE IL EST REMPLACÉ PAR LE SOUS-LIEUTENANT MARTINEAU



Le lieutenant Paziot remercie le commandant

Lundi soir, en la salle de la mairie, le commandant Plat, du service d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres ; M. Chabodeau, maire ; M. Chausson, secrétaire de mairie, et les pompiers de Vasles, étaient rassemblés pour fêter le départ à la retraite du lieutenant Paziot. Le capitaine Brisson, de Parthenay, malade, s'était fait excuser.

Le commandant donna lecture de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1973, mettant fin aux fonctions du lieutenant Paziot André, officier volontaire, commandant le centre de secours de Vasles, pour inaptitude physique, sur ordre du corps médical. Le lieutenant Paziot entra après sa captivité, au corps des sapeurs-pompiers de Vasles, le 1^{er} janvier 1948. Nommé sergent, le 1^{er} janvier 1950, sous-lieutenant, le 24 janvier 1960, et lieutenant, le 24 mai 1962. Médaille d'argent (20 ans de sapeurs-pompiers) le 4 novembre 1966.

Fondateur de l'Amicale des

sapeurs-pompiers, le 2 novembre 1962, il fut pendant 25 ans, un excellent collaborateur pour le service incendie et de secours. Cette responsabilité, il l'assuma avec compétence, dévouement et courage, dans des situations parfois très difficiles. Pour tous ces services, le lieutenant Paziot est promu au grade de lieutenant honoraire du Centre de secours de Vasles, à compter du 30 juin 1973.

Le commandant lui souhaita une bonne et longue retraite. Pour remplacer le lieutenant, le caporal Martineau Claude, fut nommé sous-lieutenant, chef de corps du centre de Vasles. Le commandant devait entre autres déclarer, qu'en 1974, une nouvelle ambulance et des tenues de sortie et de feu seraient attribuées aux pompiers.

Il félicita le maire pour tout ce qu'il a fait pour le corps des sapeurs-pompiers.

Le maire, à son tour, félicita

le lieutenant Paziot, et le remercia en son nom et au nom de la commune, pour tout ce qu'il a fait pour le service incendie. Il félicita également le nouveau promu, Martineau, pour sa nouvelle fonction, dont il est sûr qu'il s'en acquittera fort bien.

Pour terminer, le lieutenant Paziot remercia le commandant pour l'honneur et l'hommage qu'il lui a rendus. Il dit que c'est avec un grand regret qu'il quitte ses fonctions de chef de corps. Il remercia également le maire, qui a fait beaucoup pour les pompiers de Vasles, ainsi que ses camarades du corps qui lui furent toujours dévoués.

Pour terminer, un vin d'honneur fut servi.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CHEFS DE CENTRE: 1994 Daniel GABORIAU

Vasles

Pompiers

CO 12.11.94

Arrivée de l'adjutant Daniel Gaboriau



La présentation de l'adjutant Gaboriau au colonel Inesta.

Judi, au centre de secours communal, le colonel Inesta est venu présenter et installer l'adjoint au lieutenant Martineau, l'adjutant pompier professionnel depuis 1991, Daniel Gaboriau.

Natif de Nanteuil en 1956 et marié, M. Gaboriau est aussi chef de centre à Thézéay.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Parnaud, maire de Vasles, M. Gre-

noux maire des Forges, le maire de Saint-Martin-de-Fouilloux, du capitaine pompier M. Hermouët, des représentants de la Gendarmerie nationale de Ménigoute.

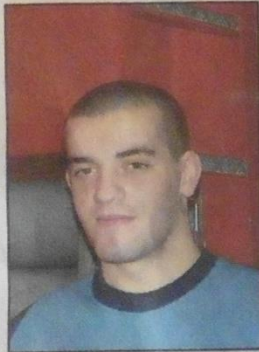


VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CHEFS DE CENTRE: 2005, Nicolas BOUET

Vasles

Nicolas Bouet est désormais le nouveau chef du centre de secours



Nicolas Bouet est le nouveau chef de centre

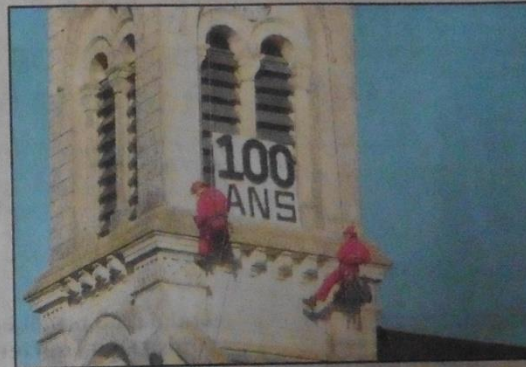
Lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe, le nouveau chef de centre a été présenté. Le bilan de l'action du centre au cours de l'année a été dressé.

Après la remise des médailles et galons, l'assistance a été invitée à se retourner vers l'église du clocher de laquelle sont descendus, en rappel, deux hommes du Grimp (Groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux), dévoilant une lar-

ge affiche marquant 100 années d'existence du centre de secours de Vasles.

Le nouveau chef de centre
Le lieutenant Audé a rendu un hommage tout particulier à Nicolas Bouet qui prend donc officiellement le poste occupé jusqu'à présent par lui-même, pompier professionnel, délégué de la compagnie de Parthenay. « Nicolas, à 22 ans, est le plus jeune chef de centre à Vasles, dernière commune du département à être dirigée par un pompier professionnel extérieur. Dans la famille de Nicolas Bouet, c'est une longue tradition qui se perpétue puisqu'on est pompier volontaire de père en fils, depuis quatre générations » a souligné le lieutenant Audé, rendant du même coup hommage à Jacques Bouet, dit « Jacquot », le père de Nicolas, disparu trop tôt et « qui aurait été fier de voir son fils ainsi promu chef de centre dans sa commune ».

Cent ans au service de la population locale
On suivi le bilan des interventions en 2004, avec le rôle important joué par l'Héli-mur dans le transport des



Deux pompiers du Grimp sont descendus en rappel pour dévoiler le panneau « 100 ans »

blessés vers le centre hospitalier de Poitiers, puis une brève rétrospective mentionnant la création du corps des sapeurs-pompiers le 12 septembre 1904, par arrêté préfectoral, douze chefs de centre s'étant succédé jusqu'à nos jours. Parmi les anciens ayant marqué la vie du centre, le capitaine Martineau, avec trente années comme sapeur-pompier dont quinze en tant que président de l'Amicale, et le sergent-chef Bordage, plus de vingt ans dont quatorze au sein de

l'Amicale, deux personnes qui ont été des éléments moteurs dans la vie du centre. Le lieutenant-colonel Rivière, venu représenter la direction du SDIS, a félicité les uns et les autres pour tout le travail accompli et pour les efforts de recrutement. Aujourd'hui, le centre de secours et d'incendie de Vasles dessert Vasles, Les Forges et Saint-Martin-du-Pouilloux. Le maire de Vasles, Jean-Pierre Poiteau, a conclu la cérémonie en invitant l'assistance au verre de famille.



000
000
000
380
120

Approuvé à Gardiennage de l'Eglise
Parthouay le 23 décembre 1953
Le Secrétaire
Goussier
signé
illisible

Approuvé à Conducateur de Chantiers
Parthouay le 29 décembre 1953
Le Secrétaire
Goussier
signé
illisible

Approuvé à Indemnités aux Sapeurs-pompier
Parthouay le 6 janvier 1954
Le Secrétaire
Goussier
signé
illisible

Honoraires d'avoué
M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître
Marchand avoué à Parthouay pour frais de purge d'hypothèques
légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon.
Mémoire d'un montant de 20.584.
M. le Maire demande au Conseil d'approuver
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour le période du 1.5.53 au 31.12.53.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise.
Le Conseil décide de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducateur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Thuchaut Roger.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Thuchaut Roger une indemnité de 5.000 pour 1953.

ACTIVITE OPERATIONNELLE

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Thuchaut Roger une indemnité de 5.000 pour 1953.
M. le Maire expose les états des indemnités dues aux sapeurs-pompier pour participation à divers services en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.
Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.
M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Parthouay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon.
Mémoire d'un montant de 20.584.
M. le Maire demande au Conseil d'approuver
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES INTERVENTIONS

1977	28 INTERVENTIONS
2002	86 INTERVENTIONS
2006	134 INTERVENTIONS
2008	124 INTERVENTIONS
2010	111 INTERVENTIONS
2020	118 INTERVENTIONS



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES GRANDES INTERVENTIONS

19 et 20 septembre 1961	Incendie des bois de Vasles

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Pluchaire une indemnité de 5.000^{fr} pour 1953.

M. le Maire présente à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour participation à divers sinistres en 1953; le montant des sommes dues est de 11345^{fr}.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Tarthouac pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584^{fr}.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à...



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES GRANDES INTERVENTIONS: 1941 possibilité d'intervenir en Vienne



A. BOUET
Menuisier - Charpentier
A VASLES (DEUX-SÈVRES)



Vasles le 17 juillet 1941

Monsieur le Maire,

Je n'ai jamais eu aucun engagement pour les sapeurs-pompiers de Vasles. Il y a 3 fermes qui sont situées sur le territoire de la Commune de Boussay qui se trouvent à 2 et 3 kilomètres de Vasles. Les habitants de l'une de ces fermes m'a demandé ce qu'il faudrait faire pour que ces 3 fermes puissent faire appel aux sapeurs-pompiers de Vasles en cas d'incendie. Il y avait un arrêté de la Commune de Boussay qui autorise les sapeurs-pompiers de Vasles à intervenir sur le territoire de la Commune de Boussay. Mais ce n'est pas suffisant car la Commune de Boussay n'a pas de sapeurs-pompiers et les habitants de l'une de ces fermes qui se trouvent à 2 et 3 kilomètres de Vasles m'a demandé ce qu'il faudrait faire pour que ces 3 fermes puissent faire appel aux sapeurs-pompiers de Vasles en cas d'incendie. Il y a probablement la possibilité de leur faire une déclaration de sapeurs-pompiers et la somme que nous pourrions

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
Inspection des Services d'Incendie et de Secours
Téléphone 454 NIORT

NIORT, le 10 Juillet 1941

Le Chef de Bataillon FOURNIER (O. S. M.),
Inspecteur des Services d'Incendie,
honoraire Le Lieutenant GUYOT, Commandant Les
Sapeurs-Pompiers à VASLES

Monsieur le Maire,
J'ai bien reçu votre lettre du 9 juillet.

Je vous remercie de ne pas être demeuré aux habitants de la commune de Boussay ou autres qui font appel à votre secours en cas d'incendie.

Voici la marche à suivre, non seulement pour les fermes qui peuvent y avoir recours et vous ont questionné à ce sujet, mais pour tous les points du territoire, dans les lieux-dits, dans la Vienne ou vous pouvez être appelés :

Un bon vous d'une autorisation écrite de la Mairie de Vasles, pour porter secours en tous temps dans un rayon déterminé en par exemple.

Au premier appel, sans vous préoccuper de qui il en sera, partez.

Aux termes de l'article 11 du décret du 14 août 1933 qui régit la charte des sapeurs-pompiers communaux, le seul fait que les secours que vous apportez ne seront pas refusés par la municipalité de la commune secourue, engagera les finances de cette commune, qui qu'elle le veuille ou non devra payer l'indemnité qui sera due à vous, vous sapeurs et votre commune, pour le déplacement.

Cette indemnité est fixée par un Arrêté du Préfet des Deux-Sèvres, en date du 22 avril dernier, dont vous pouvez prendre connaissance à votre mairie, ou il a été inséré au recueil des actes administratifs du mois d'avril.

Enfin que vous ne soyez pas un futur contre de secours, ce tarif est immédiatement applicable à votre intervention.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes bien cordiales salutations.



000
000
000
380
120

Approuvé à
Fanthony le
23 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Approuvé à
Fanthony le
29 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé : illisible

Approuvé
à Fanthony
le 6 janvier 1954
Le Sec. Trésorier
signé : illisible

Approuvé à
Fanthony le
27 janvier 1954
Le Sec. Trésorier
signé : illisible

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour la période du 1.5.53 au 31.12.53.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise.
Le Conseil décide de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Fuchair Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Fuchair une indemnité de 5.000 pour 1953.

LES EQUIPES

M. le Maire expose à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour leur participation à divers services en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Fanthony pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le mémoire XIV (acquisition d'immeubles).



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EFFECTIFS

1904	15 SP
1938	15 SP
1959	15 SP
1993	17 SP
2005	21 SP
2010	17 SP
2017	22 SP
2020	20 SP



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EFFECTIFS: 1941 prisonniers de guerre



A. BOUET
Menuisier - Charpentier
A VASLES (DEUX-SÈVRES)



Vasles le 3 mai 1941

Le Lieutenant Renaud au
Commandement Fournier

Mon Commandant

J'ai entendu dire que deux personnes
secteurs de sapeurs-pompiers les hommes
qui seraient été mobilisés et faits prisonniers
auraient été libérés parce que sapeurs-pompiers
je vous remercie de m'avoir bien
renseigné à ce sujet et si toutefois il
y a possibilité de les faire rentrer, je voudrais
bien en assurer la marche à suivre
car si la section de Vasles fait des
prisonniers dont un de vos fils

Dans l'attente d'une réponse
favorable croyez mon Commandant,
à tous mes remerciements
Le Lieutenant

A. Bouet

Ville de Niort
SAPEURS-POMPIERS

Niort, le 15 Mai 1941

Téléphone { Stables 6-10
Le Commandant 454
000

Le Chef de Bataillon FOURNIER (O. S. M.)

Commandant les Sapeurs-Pompiers
à Monsieur le Lieutenant BOUET, Commandant les
Sapeurs-Pompiers à Vasles

Mon cher Camarade,

J'ai bien reçu votre lettre du 8 Mai.

Seuls ont été libérés les prisonniers de guerre qui
étaient sapeurs-pompiers professionnels, il n'y en a qu'un seul
dans les Deux-Sèvres: mon garde-magasin à Niort. Et il n'a été
ni mobilisé ~~ni~~ ni prisonnier.

Il y a 243 prisonniers parmi les sapeurs-pompiers de
Deux-Sèvres, dont 5 officiers chefs de Corps. Le Corps de Niort
a lui-même un prisonnier.

Vous pouvez être certain que s'il y avait un jour quel-
que chose à faire pour les prisonniers sapeurs-pompiers, je m'y
emploierais immédiatement.

Je souhaite le prompt retour de votre fils, de vos sapeurs-
pompiers et vous prie d'agréer, mon cher Camarade, mes salu-
tations les plus cordiales.

VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES



1. Marcel COUTANT (retraité)
2. Pierre LARDE
3. Henri BOUET
4. ... GUICHARD
5. Fernand BACHELIER
6. Pierre COUTANT
7. Hervé GUERIN
8. .. PROTTEAU
9. ..GATUREAU
10. Jean BOUET
11. ..PIGNON
12. Clovis BERTINEAU
13. Marcel BOUET
14. PAZIOT (chef de centre)



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour la période du 1.5.53 au 31.12.53

1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise

Le Conseil a approuvé le 30.12.53 la somme que lors du vote du budget

M. l'Abbé Boche Maurice pour 1. Fernand BACHELIER

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantais

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité à M. Pluchaire Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Pluchaire une indemnité de 1.000 pour 1953.

M. le Maire présente à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour participation à divers réunions en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Parthonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition d'immeubles.

Devant la mairie

1. ...
2. ...
3. ...
4. Fernand BACHELIER
5. Pierre COUTANT
6. ...
7. ...
8. ...
9. ... BOPUET
10. Jean BOUET
11. Pluchaire Roger.
12. PAZIOT (chef de centre)
13. ...
14. Marcel BOUET

10 11 12 13 14
3 4 5 6 7 8 9



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES



1. ...
2. Michel ROLAND
3.
4. Roger.
5. Fernand BACHELIER
6. ...
7. pour 1953.
8.
9. Jean BOUET
10. René FRANCHINEAU
11. Guy GUÉRIN
12. ,,
13. ,,
14. ,,
15. ,,



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES: avant 1975



1. Henri DEMEREAU
2. ...
3. Guy GUERIN
4. René FRANCHINEAU
5. Pierre COUTANT
6. ...
7. ...
8. André PAZIOT (chef de centre)
9. ...
10. ...
11. ...
12. ...
13. Fernand BACHELIER
14. ...
15. ...
16. ...
17. Jean BATIOT
18. ...
19. ...
20. ...
21. ...
22. ...
23. ...
24. ...
25. Jean MORIN



Conseil approuve
 le Maire a présenté à l'Assemblée
 nd avoué à Tarthonay pour frais de purge d'hypothèque
 lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon
 d'un montant de 20.584.
 le Maire demande au Conseil d'approuver
 Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à
 l'Académie XIV (acquisition d'immeubles).



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES: avant 1976



1. Bernard DINCAU
2. Roger POUURET
3. André PARNAUDEAU
4. Jean BOUET
5. André PAZIOT
6. Pierre COUTANT
7. Pierre BORDAGE
8. René FRANCHINEAU
9. Georges METAIS
10. Claude MARTINEAU
11. Fernand BACHELIER
12. Guy-Noël COUTANT
13. CLISSON
14. Claude POUZET
15. Paul BACHARD
16. Jacques BOUET
17. Guy GUERIN



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES: calendrier 1988



1. Jean-Paul METIVIER
2. Claude POUZET
3. Guy Noël COUTANT
4. Claude JAMET
5. Gérard BLOT
6. Alain AMILIEN
7. André PARNAUDEAU
8. Claude MARTINEAU
(chef de centre)
9. Gilles BARCQ
10. Pierre BORDAGE
11. Roger POUURET
12. Rémy PAUTROT
13. Daniel ROUX
14. Jacques BOUET
15. Bernard DINCAU
16. Raymond VOITIER



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES



1. Gérard BONNET
2. Sébastien JAMET
3. Rémy PAUTROT
4. Claude JAMET
5. Daniel ROUX
6. Guy Noël COUTANT
7. Jean-Paul METIVIER
8. Bruno PIGNON
9. Alain AMILIEN
10. David GAUTIER
11. Mickael BARCQ
12. Bernard DINCAU
13. Anthony POUZET (???)
14. Gilles BARCQ
15. Marie-France BOISARD
(pharmacienne)
16. Claude MARTINEAU
17. Daniel GABORIAU
18. Francis FILLONNEAU
(médecin)
19. Raymond VOITIER



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

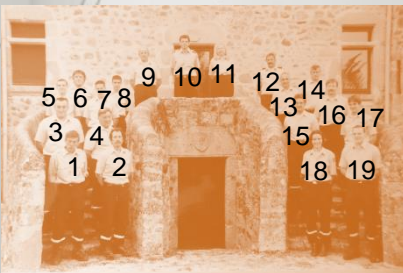


VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES



1. Alain AMILIEN
2. Jean-Paul METIVIER
3. Franck DADU
4. Guy Noël COUTANT
5. Nicolas BOUET
6. Stéphane JANICO
7. Philippe PAUTROT
8. Noël EPAILLY
9. Gilles BARCQ
10. Bertrand OUVRARD
(chef de centre)
11. Marie France BOISARD
12. Raymond VOITIER
13. Daniel ROUX
14. Bernard DINCAU
15. Yves RENAULT
16. Gérard BAVET
17. Joachin GENTILLEAU
18. ... ROUX
19. ...



M. le Maire
Marchand avoué à Tarthouac pour frais de purge d'hypothèques
légalés lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon.
Mémoire d'un montant de 20.584.
M. le Maire demande au Conseil d'approuver
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à
Le Maire, par son arrêté du 15 septembre 1953, pour le période du 1.5.53 au 31.12.53, pour le gardiennage de l'Eglise
indemnité allouée à
de l'Eglise.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES: calendrier 2015, les anciens



1. Pierre BORDAGE
2. Bernard DINCAU
3. Raymond VOITIER
4. Daniel ROUX
5. Guy-Noël COUTANT
6. Gérard BONNET
7. Jean-Paul METIVIER
8. André PARNAUDEAU



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES EQUIPES: calendrier 2015, les actifs



1. Marie-France BOISARD
2. Noël EPAILLY
3. Céline TESSERAULT
4. Dolores MATHIS
5. Ludovic CHAMPEAUX
6. Benjamin GIRET
7. Guillaume FERLAC
8. Corentin TESSIER
9. Thierry BOUCHAUD
10. Fabrice BUZON
11. Mickael BRUNET
12. Florian GAZEAU
13. Nicolas BOUET
14. Franck DADU
15. Jean-Philippe MATHIEU
16. Ludovic PAILLE



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES GRANDES FAMILLES POMPIERS

Famille BOUET

Aristide: le 1^{er}

Henri: l'un des fils d'Aristide

Marcel: l'un des fils d'Aristide

Jean: l'un des fils d'Aristide

Jacques: l'un des petits-fils d'Aristide, fils de Jean

Nicolas: l'un des arrière-petits-fils d'Aristide, petit-fils de Jean et fils de Jacques

Aristide BOUET

Né en 1881, il entre au corps de Valses en 1906. Il devient sous-lieutenant en 1931 puis lieutenant en 1939. Il assurera un engagement de 40 ans.

Henri BOUET

Né en 1909, il est l'aîné des fils d'Aristide. Il entre au corps de Valses en 1934. Il devient lieutenant en 1946 et succède à son père dans la chefferie du centre. Il assurera un engagement de 22 ans.

Jean BOUET

Né en 1913, il est le deuxième fils d'Aristide. Il entre au corps de Valses en 1934. Il assurera un engagement de 39 ans.

Marcel BOUET

Né en 1917, il est le troisième fils d'Aristide. Il entre au corps de Valses en 1948. Il assurera un engagement de 23 ans.

Jacques BOUET

Né en 1952, il est le fils de Jean, petit-fils d'Aristide. Il entre au corps de Valses en 1973. Il assurera un engagement de 20 ans.

Nicolas BOUET

Né en 1982, il est le fils de Jacques, petit-fils de Jean et arrière-petit-fils d'Aristide. Il entre au corps de Valses en 1999. Il assure la fonction de chef de centre depuis 2005,



000
000
000
380
120

Approuvé à
Fanthony le
23 décembre 1953

Gardiennage de l'Eglise

Approuvé à
Fanthony le
29 décembre 1953

Conducteur de Chantiers

avant
des
ne
et de

Approuvé à
Fanthony le
29 décembre 1953

Le Secrétaire Général

Indemnités aux
Sapeurs-pompiers

Approuvé à
Fanthony le
6 janvier 1954

Le Sec. Tréso.

Honoraires d'avoué

Approuvé à
Fanthony le
27 janvier 1954

Le Sec. Tréso.

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour le période du 1.5.53 au 31.12.53

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise

Le Conseil décide de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Fuchaux Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Fuchaux une indemnité de 5.000 pour 1953.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Fanthony pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Fanthony pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à

LES ENGINs et LE MATERIEL



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN

6 août 1899	La commune délibère pour l'acquisition d'une pompe
15 septembre 1904	Acquisition d'une pompe Thirion (par une souscription publique)
25 août 1910	Sur demande du chef de corps, la commune accepte d'acheter un pantalon, une veste et un casque à chaque sapeur-pompier
1923	Achat d'habillement et d'un clairon.
1959	La commune délibère pour l'acquisition d'un GMC porteur d'eau
1961	Achat d'un camion citerne
Mai 1975	Dotation d'un fourgon neuf
1 ^{er} janvier 1980	1 FPT 4x4 1 FPTL 1 VSAB 1 VL 1 MPR 60 m3
2005	1 VL 1 VSAB 1 VTU 1 FPT HR 1 MPR

Etat du parc matériel en 2022

- 1 VL
- 1 VSAV
- 1 VTU
- 1 CCR



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN: 1904 souscription pour la pompe

Acquisition d'une pompe à incendie
Organisation des sapeurs pompiers

Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour
au Conducteur de Chantiers.
M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur
cette indemnité à M. Fuchair Roger.
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à
Fuchair une indemnité de 5.000 pour 1953.

Communication	
9 Subvention à la société de secours mutuels des cantonniers	333 96
10 Organisation d'une P. ^o de Sapeurs pompiers et achat d'une pompe	1650 "
11 Emploi de la souscription pour achat d'une pompe	274 10
12 id de la subvention départ ^o pour une pompe à incendie	300 "
13 Questions des eaux de la commune	

Registre des délibérations de la commune



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN: 1923 rhabillage des sapeurs-pompiers

Pompiers
(habillage)

M. le Président fait connaître qu'il y a lieu de pourvoir à un nouvel habillage de la Compagnie des sapeurs pompiers. La plus grande partie de ces derniers, ayant emporté leurs effets à la mobilisation, les uns sont perdus, ceux qui sont revenus ont rapporté des effets détériorés et tous tout au plus à servir de vêtements de manoeuvre, ce qui, après d'avoir une tenue présentable et uniforme, nécessite l'habillage de la Compagnie y compris l'officier qui lui n'a encore jamais été habillé.

Il fait connaître d'autre part que M. Chirion marchand tailleur, demeurant à Paris 160 rue de Valenciennes ayant fait des offres avantageuses pour la commune, il demande au Conseil de l'autoriser à traiter de gré à gré avec ce dernier moyennant le prix de 1948 francs

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec M. Chirion moyennant le prix de 1948 francs décide de prélever cette somme sur le crédit de 1488.84 inscrit à l'article 10 du budget additionnel de 1922 sous la rubrique "Reliquat de la subvention aux pompiers" (crédit qui sera reporté au budget additionnel de 1923) et l'insuffisance ^{ou crédit Reliquat pour remboursement d'emprunts} qui sera également porté au budget additionnel de 1923 ainsi délibéré le jour, mois et an susdits

Approuvé
le 28 mars 1923
Par le Maire, le Secrétaire général

Registre des délibérations de la commune



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN



travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour la période du 1.5.53 au 31.12.53.
1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour le gardiennage de l'Eglise.
M. l'Abbé Boche Maire pour gardiennage de l'Eglise.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour

blée de se prononcer sur
Roger.
décide d'accorder à
00 pour 1953.
les états des indemnités
à divers postes
est de 11345.
épuisée, M. le Maire
sur le crédit réservé
un mémoire de Maire
de purge d'hypothèque
de l'immeuble Caillon.

légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon.
Mémoire d'un montant de 20.584.
M. le Maire demande au Conseil d'approuver
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à
l'Académie XIV (acquisition d'immeubles).



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN: 1959 achat d'un GMC porteur d'eau

Service Incendie

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un emprunt de 825.000⁰⁰ est en cours de réalisation auprès de la Caisse d'Épargne de Carthouy pour la construction d'une citerne d'incendie au village de la Gruzardière.

Bien qu'aucun plan ne soit encore établi pour cet ouvrage, il apparaît que la dépense à envisager est de l'ordre de 1.400.000. Dans ces conditions, considérant que cette réserve ne couvrira qu'un seul village et que de nombreux autres et fermes sont dépourvus de points d'eau, il serait plus rationnel d'envisager l'achat d'un véhicule porteur d'eau.

Un devis a été fourni par la Maison Marin le Grovot de Suresnes pour un camion d'occasion G. M. C., équipé d'un moteur de 3.500 l. moto-pompe 30^{m3}, 8^m aspiration, direction tournant de 1^{er} secours de 80^m, double cabine 7 places - d'un montant en ordre de marche de 3.200.000⁰⁰.

La commune ne peut envisager seule une dépense de cet ordre, surtout après l'effort considérable qu'elle a fait pour l'équipement de ses pompes, sans recevoir aucune aide, et sans qu'une suite favorable soit donnée aux délibérations du Conseil Municipal des 9.9.1956, 22.9.1957 et 16.11.1958, demandant le classement du Corps des Sapeurs de Vasles comme Centre Secondaire de Secours.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, maintient la demande formulée précédemment;

Demande au Conseil Général de bien vouloir aider la commune de Vasles à acquérir le camion porteur d'eau précité. La commune ne pouvant supporter plus de 50% de la dépense



Mise à jour du 15 septembre 2023

VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN: 1961 projet d'achat d'un engin porteur d'eau

Achat d'un camion-citerne pour les pompiers

semestriales sont de 4.195 (Valeur du centime 1962).
Vu les explications qui précèdent, données par son Président, le Conseil Municipal décide contracter cet emprunt dans les conditions sus-visées et de voter les 4.195 centimes additionnels nécessaires à son amortissement.

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est informé que M. Bouet Marcel, garagiste à Vastes, a à vendre, en occasion, un camion G.M.C. équipé pour le service d'incendie en type "Feu de forêts lourd".

Depuis longtemps la Municipalité envisage l'achat d'un véhicule porteur d'eau, mais devant le prix, cette mesure avait toujours été remise. Au cours des semaines des 19 et 20 septembre 1961, cette absence de camion-citerne avait été amèrement ressentie par la Municipalité et la population. Les 1.000 hectares de bois de la Commune et plus de 300 exploitations agricoles, la plus part dépourvues de points d'eau valables, faisaient planer sur la Commune une lourde menace. Bien que n'ayant qu'à nous louer du concours des Centres voisins, cette situation ne peut s'éterniser. C'est pourquoi M. le Maire s'est mis en rapport avec le garagiste sus-désigné pour connaître les conditions de cette éventuelle acquisition.

Le véhicule qui a un châssis et une citerne avec son équipement en très bon état, 8 pneus usagés à 50% à l'arrière et deux neufs à l'avant, qui est entièrement révisé et équipé d'un moteur neuf, peinture refaite, est à vendre pour 10.000 NF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, charge M. le Maire de réaliser cet achat sans tarder.

D'autre part, en raison de l'effort fait par la commune pour l'équipement de ses pompiers et ce depuis plusieurs années, sans aide d'aucune sorte, le Conseil Municipal sollicite de l'État une subvention pour l'achat de ce véhicule porteur



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGIN: 1973

Cessation des véhicules au service départemental

Cession du matériel
D'Incendie au Service Départemental de lutte contre l'Incendie
Le matériel, et en particulier les véhicules, affectés au Centre de secours de VASLES, le corps ayant été départementalisé depuis le 1er juillet 1971.

Vu pour valoir AR
Parthenay le 10.11.73
Le Sous-Prefet
Signé Quenquin



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGINS: 1975

UN NOUVEAU FOURGON POUR LES POMPIERS DE VASLES



Les pompiers se familiarisent avec le nouveau fourgon qui complète utilement leur matériel.

Les pompiers de Vasles, qui ont fait à maintes reprises la preuve de leur dévouement assument la lourde responsabilité de protéger les biens des habitants de la plus vaste commune du département (8.914 hectares dont 900 environ en forêts) et de ceux de quelques localités voisines.

Ils viennent d'être dotés d'un fourgon neuf destiné à remorquer une auto-pompe et susceptible d'être utilisé en cas d'incendies légers. Ce véhicule supplémentaire est spécialement aménagé pour recevoir les tuyaux et divers matériels d'intervention.

Le fourgon a été réceptionné mardi après-midi en présence du commandant Plat, directeur pour les Deux-Sèvres des Services de lutte contre l'incendie; du capitaine Brousseau, de Parthenay, inspecteur départemental adjoint; du lieutenant Martineau, commandant le Centre de Vasles; du docteur-vétérinaire Chaboceau, maire, et de M. Roger Caboche, son premier adjoint.

27 mai 1975

Demain, Pompaire en fête verra défilé « la chasse »

Archives: Mr Raymond VOITIER



Mise à jour du 15 septembre 2023

VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES ENGINS: 2005

Sapeurs pompiers

Dossier

HISTORIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE VASLES

A partir de 1976, les Sapeurs-Pompiers de Vasles prennent possession de leurs nouveaux locaux, 5 rue de la Butée (à côté de mouton village).
Les véhicules cités dans l'historique ont été remplacés au fil des années, à la charge du département.

PARC MATERIEL ACTUEL



De gauche à droite :

VL (Véhicule de Liaison) :

utilisé pour le commandement et le transport de personnel.

VSAB (Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés) :

utilisé pour le secours et le transport des blessés. Equipage de 3 ou 4 hommes.

VTU (Véhicule Tout Usage) :

utilisé pour les opérations diverses : nid d'insectes, inondations, tempêtes, etc.
Equipage de 2 ou 3 hommes.

FPTHR (Fourgon Pompe Tonne Hors Route) :

destiné à la lutte contre tout type d'incendie, en milieux ruraux et urbains.
Equipé d'un châssis 4X4. Equipage de 6 ou 7 hommes.

+ une MPR (Moto Pompe Remorquable) (hors photo)



000
000
000
380
120

Approuvé à
Gardiennage de l'Eglise
23 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé :
M. Billaud

Approuvé à
Conducteur de Chantiers
29 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé : M. Billaud

Approuvé à
Indemnités aux
Sapeurs-pompiers
6 janvier 1954
Le Secrétaire
Général
signé : M. Billaud

Approuvé à
Honoraires d'avoué
M. Billaud
20.584
Le Secrétaire
Général
signé : M. Billaud

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour le période du 1.5.53 au 31.12.53.
M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise.
Le Conseil décide de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Fuchaux Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Fuchaux une indemnité de 5.000 pour 1953.

LES CASERNES

M. le Maire présente à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour participation à divers services en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Marchand avoué à Tarthouac pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire.
Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le mémoire XIV (acquisition d'immeubles).



VASLES: 117 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

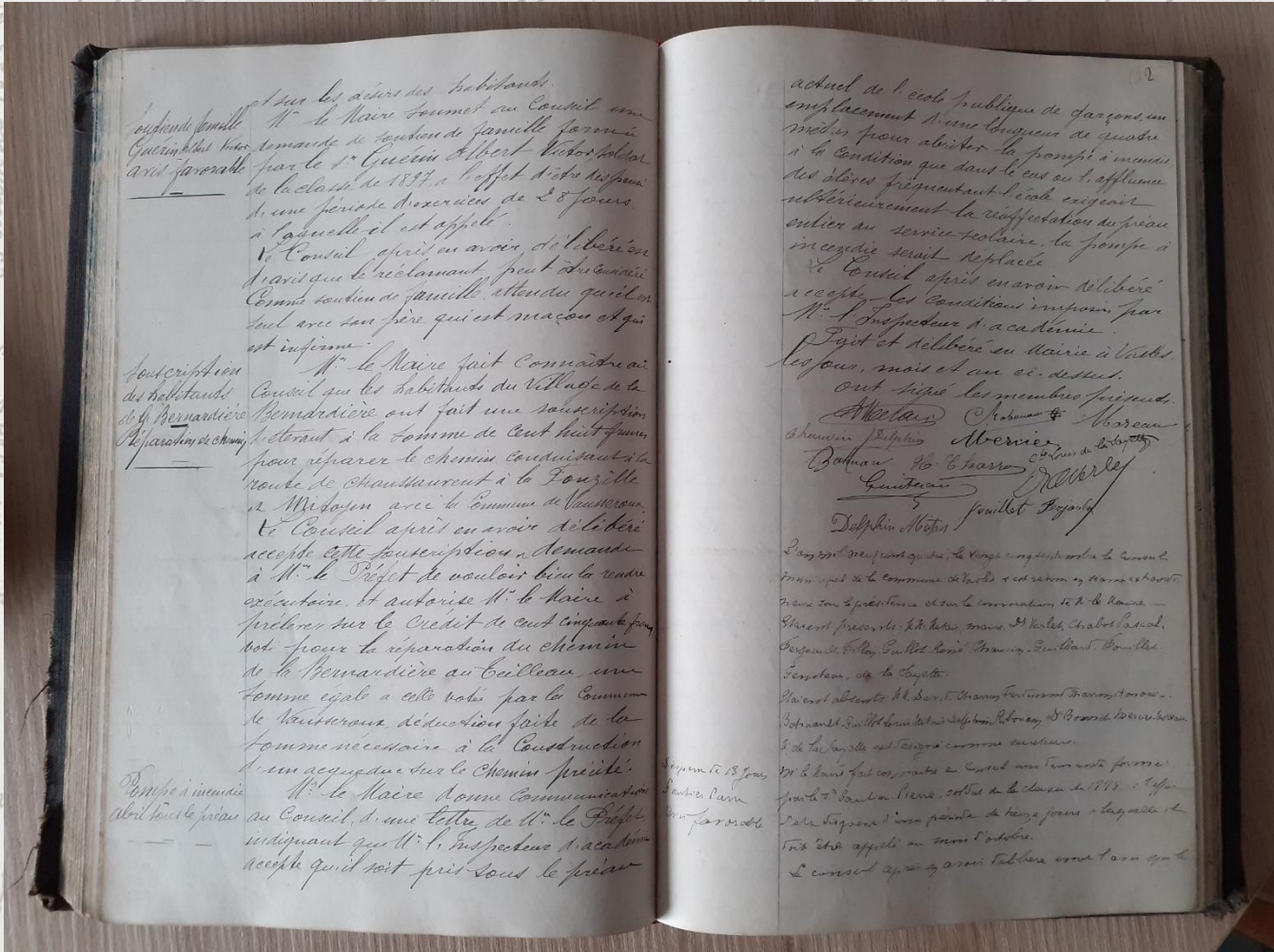
LES CASERNES

1904	Abri sous le préau de l'école des garçons
1977	Caserne avec remise de 200 m ²
2009	Un projet de construction d'une caserne neuve est adopté, aux dépens d'un projet de restauration et agrandissement de la caserne actuelle
2023	Le chantier de construction n'a pas encore démarré



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CASERNES: 1904



et sur les adhésions des habitants.
M. le Maire soumet au Conseil une
demande de location de famille formée
par le Sr. Gacien Albert, vétérinaire
de la classe de 1874, à l'effet d'être logé pour
une période d'exercices de 28 jours
à laquelle il est appelé.

Le Conseil après en avoir délibéré
traville que le réclamant peut être autorisé
comme soutien de famille attendu qu'il ne
peut avec son père qui est maçon et qui
est infirme.

M. le Maire fait connaître au
Conseil que les habitants du Village de la
Bernardière ont fait une souscription
à la somme de cent huit francs
pour réparer le chemin conduisant de la
route de Chauvrouant à la Pourille
à Mésosien avec le Commune de Vaux-sur-
Aisne.
Le Conseil après en avoir délibéré
accepte cette souscription et demande
à M. le Préfet de vouloir bien la rendre
exécutive, et autorise M. le Maire à
prélever sur le Crédit de cent cinquante francs
destiné pour la réparation du chemin
de la Bernardière au Caillou, une
somme égale à celle votée par la Commune
de Vaux-sur-Aisne, déduction faite de la
somme nécessaire à la construction
d'un acqueduc sur le chemin précité.

M. le Maire donne communication
au Conseil, d'une lettre de M. le Préfet
indiquant que M. le Sous-préfet de Valenciennes
accepte qu'il soit pris sous le pré-

nom de l'école publique de garçons, un
emplacement de terrain appartenant à des
marchands pour élever la pompe à incendie
à la condition que sans le cas de l'effacement
des élèves fréquentant l'école existante
ultérieurement la reconstruction du préau
souterrain au service scolaire, la pompe à
incendie serait déplacée.

Le Conseil après en avoir délibéré
accepte les conditions proposées par
M. le Sous-préfet de Valenciennes.

Fait et délibéré en Mairie à Vasles
les jours, mois et an ci. dessus.

ont signé les membres présents.
Maire: Barreau
Adjoint: Morier
Barreau
Morier
Barreau
Morier
Barreau
Morier
Barreau
Morier

Le Maire soumet au Conseil une
demande de location de terrain appartenant à des
marchands pour élever la pompe à incendie
à la condition que sans le cas de l'effacement
des élèves fréquentant l'école existante
ultérieurement la reconstruction du préau
souterrain au service scolaire, la pompe à
incendie serait déplacée.

Le Conseil après en avoir délibéré
accepte les conditions proposées par
M. le Sous-préfet de Valenciennes.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CASERNES: 1962 contribution du centre aux frais de la commune

33

de Bressuire le 25 Novembre dernier.

Il est heureux et fier de voir un enfant de Vasles, siège désormais à l'Assemblée Nationale.

Le Conseil décide la suppression des droits de place pour le marché du mardi, à compter du 1^{er} Janvier 1962.

Le Conseil supprime la taxe sur les chiens pour 1963.

Suite au bal des pompiers du 16 Décembre 1961, le Lieutenant Fajot offre à la commune une somme de 50.00 ^{MF} en dédommagement des frais de chauffage et d'éclairage de la salle. Le Conseil, qui au cours d'une précédente séance avait décidé d'offrir la salle gratuitement à ses pompiers, refuse cette somme ne voulant pas verser sa décision. (Le Lieutenant Fajot a ensuite versé 50.00 ^{MF} au Bureau d'Aide Sociale)

M. Darnaudon propose qu'on soit étudié la question du marché du mardi et que des mesures propres à le relancer soient envisagées.

Paulège Brun Maire
Henri Adjoint
Blanc Adjoint
Blanc Adjoint

Le Conseil fixe à 30.00 par vote le tarif



000
000
000
380
180

Approuvé à Gardiennage de l'Eglise le 23 décembre 1953
1953
Secrétaire
Conducteur
avant
des
ne
et de
du
du
Approuvé à Gardiennage de l'Eglise le 23 décembre 1953
Approuvé à Gardiennage de l'Eglise le 23 décembre 1953
Honoraires

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour la période du 15.53 au 31.12.53
1953, il avait été inscrit une somme de 7000 pour gardiennage de l'Eglise
M. J. Ad... l'indemnité allouée à l'Eglise.
vote du pour
ordonner sur
l'accorder à 1953.
des indemnités de 345.
M. le Maire
dit réservé

LES CASERNES: caserne dans la mairie



Approuvé à Gardiennage de l'Eglise le 23 décembre 1953
Approuvé à Gardiennage de l'Eglise le 23 décembre 1953
Honoraires

Memorie d'un moment
M. le Maire demande au Conseil d'approuver
Le Conseil, apres en avoir délibere, autorise le Maire à
Le Conseil, apres en avoir délibere, autorise le Maire à
Le Conseil, apres en avoir délibere, autorise le Maire à



Mise à jour du 15 septembre 2023

VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CASERNES: 1971 à 1988 convention de mise à disposition

1972

Convention de location
du garage des
Pompiers
Vu et approuvé
l'Assemblée de 27 Mai 1972
M. S. P. Signé: BOURGAIN

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la création au 1er Juillet 1971 d'un nouveau Centre de secours à VASLES, la Commune de VASLES met à la disposition du Service Départemental d'Incendie le local devant à abriter les véhicules et le matériel à partir de la date précitée.
El donne lecture de la Convention à intervenir entre la Commune et le Service départemental d'incendie, pour la mise à disposition des locaux.
Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de cette convention, l'Administration des Domaines procédera au bout de la première période triennale, soit au 31 Décembre 1973, à une nouvelle évaluation des locaux dont le loyer pour la période actuelle (du 1er Juillet 1971-31 Décembre 1973) a été fixé à 360 Francs par an.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:
- Approuve les termes de la Convention
- Autorise le Maire à la signer au nom de la Commune

Un loyer est versé, contractuellement, par le SDI à la mairie, pour occupation des locaux. Il est fixé par les domaines. Une convention a été signée pour les années 1971 à 1973 pour Vasles, reconduite pour les années 1974 à 1976. Elle sera poursuivie pour la nouvelle caserne.

Ces modalités de fonctionnement se réfèrent à l'arrêté d'organisation du SDI de février 1965.

1974

Pour le loyer
du Centre de secours
Vu pour Valon A. B. le 16/11/74
le S. P. Signé: GUERIN

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant à intervenir au contrat de cession des locaux utilisés par le Centre de secours, avenant qui porte le loyer à 1200 Francs par an à compter du 1er Juillet 1974.
M. le Maire fait part de la location pour l'année qui va terminer s'élèvera donc à 1.080 Francs.
Le Conseil Municipal approuve l'avenant, et autorise le Maire à le signer.

1988

Avenant
location
Centre de secours

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'avenant à la Convention du 14 Avril 1977 passée avec Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres portant mise à la disposition du Service départemental d'Incendie et de secours par la Commune de VASLES, des locaux utilisés par le Centre de secours de VASLES.
Cet avenant précise que l'indemnité annuelle passe à 28.000 Francs à compter du 1er Novembre 1988 pour la période du 1.11.88 au 31.10.91.
Cette indemnité sera revalorisée à la fin de chaque période triennale en fonction de la variation de l'indice IWSGF de coût de la construction du 2^e trimestre de l'année précédente, celle de la session de Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et autorise le Maire à signer les Avenants.

1977

Mise à disposition
des locaux du
Centre de secours
à la Direction
Départementale
des Services de
défense contre
l'Incendie.
Convention de
location

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de convention de location concernant les locaux du Centre de secours de Vasles, émanant de la Direction départementale des Services d'Incendie.
Cette proposition fixe le loyer annuel à 17.500 Francs à partir de la mise à disposition le 1^{er} Novembre 1976.
Le Conseil Municipal approuve le projet de convention.
Autorise le Maire à signer ladite convention.



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CASERNES: 1975 lancement du projet de construction

Séance du Mardi 30 décembre 1975
Le trente décembre mil neuf cent soixante quinze à vingt heures, trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle, sous la présidence de M. Emmanuel CHABOCEAU, Maire
Etaient présents: M. CHABOCEAU, CABOCHÉ, GÉTOIS BARE CHARGELEGUE BACHARD, AUDOUIN, ROY, TOURAINE GUICHARD.
Absents ou excusés M. BOURDIN, TOURNÉAU DENIS FERLAC GUINFOLEAU.
M. BARE Gilles a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'un local pour le Centre de Secours de VASLES, établi par le cabinet d'architectes PERDRIault à PARTHENAY. D'ice projet, il y a lieu d'approuver la première tranche (Terrassement Fondations de l'ossature, voirie, charpente métallique couverture et zinguerie), dont le devis s'élève à :
79.866,55 TTC

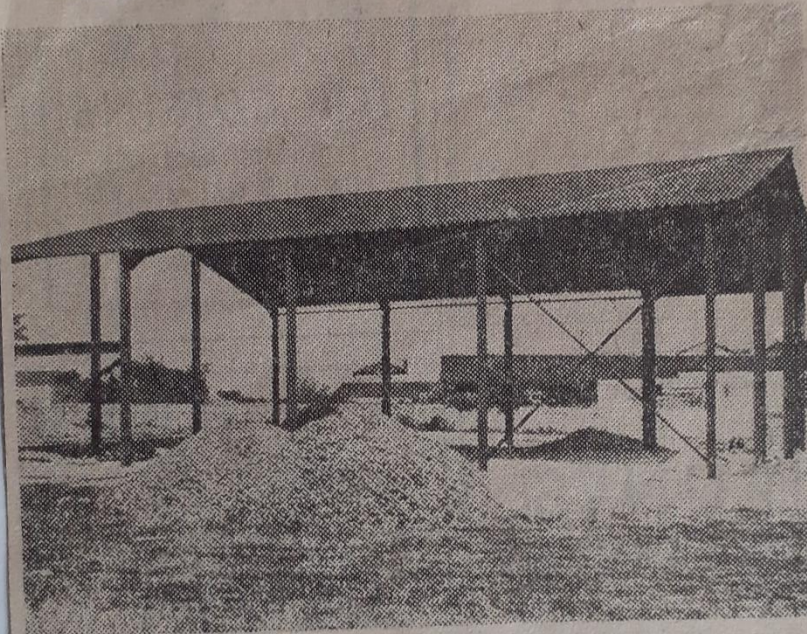


VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CASERNES: 1976 construction de la nouvelle caserne

29 juillet 1976

UN NOUVEAU LOCAL POUR LES POMPIERS DE VASLES



Les locaux dont disposent les pompiers de Vasles pour abriter leur matériel sont devenus vraiment trop exigus. Aussi la commune a-t-elle mis en chantier depuis le 1^{er} juillet un nouveau bâtiment parfaitement adapté à l'usage auquel il est destiné. Ce local en plus de l'abri destiné au matériel comprendra une salle de réunion, un bureau et des sanitaires. Le coût des travaux sera de l'ordre approximatif de 250.000 F et ils devraient être terminés au 1^{er} octobre prochain



VASLES: 119 ANS D'HISTOIRE SAPEUR-POMPIER

LES CASERNES: 1977



000
000
000
380
120

Approuvé à
Gardiennage de l'Eglise
23 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Approuvé à
Conducteur de Chantiers
29 décembre 1953
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Approuvé à
Indemnités aux
Sapeurs-pompiers
6 janvier 1954
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

Approuvé à
Honoraires d'avoué
M. Barchand
avoué à
Farchonay le
20.584
Le Secrétaire
Général
signé
illisible

travaux supplémentaires prévues par l'arrêté du 20.12.1952 pour le période du 1.5.53 au 31.12.53.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 7.000 pour gardiennage de l'Eglise.

Le Conseil décide de porter de 3000 à 7000 l'indemnité allouée à M. l'Abbé Boche Maurice pour gardiennage de l'Eglise.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget 1953, il avait été inscrit une somme de 6.000 pour indemnité au Conducteur de Chantiers.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité à M. Fuchavi Roger.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Fuchavi Roger une indemnité de 5.000 pour 1953.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les états des indemnités dues aux sapeurs-pompiers pour participation à divers sinistres en 1953; le montant des sommes dues est de 11345.

Le crédit réservé à cet effet étant épuisé, M. le Maire demande que cette somme soit prélevée sur le crédit réservé aux dépenses imprévues.

Le Conseil approuve.

M. le Maire a présenté à l'Assemblée un mémoire de Maître Barchand avoué à Farchonay pour frais de purge d'hypothèques légales lors de l'acquisition par la commune de l'immeuble Caillon. Mémoire d'un montant de 20.584.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le mémoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le mémoire XIV (acquisition d'immeubles).

Merci à
Mr Nicolas BOUET
Mr Raymond VOITIER

